



Fiche synthétique « Données Libres »

Qu'est-ce qu'une donnée libre ?

Les données Libres (OpenData en anglais) suivent une philosophie selon laquelle les données publiques doivent être accessibles à tous sans restrictions légales (licences, brevets ...) ou techniques (format de données, inscription ...).

Les données libres respectent les 8 points :

1. Complètes, toutes les données sont mises à disposition (à l'exception des données relatives à la sécurité nationale et au respect de la vie privée)
2. Primaires, disponibles telles que collectées
3. Opportunes, disponibles aussi rapidement que possible
4. Accessibles, disponibles au plus grand nombre
5. Exploitable, disponibles électroniquement
6. Non-discriminatoires, disponibles sans restrictions d'accès (ie aucune inscription préalable)
7. Non-propriétaires, disponibles sous des formats ouverts
8. Libres, aucune donnée n'est soumise à un droit d'auteur, droit des marques ou secret commercial

Dans le cadre de l'administration publique, les données libres devraient être appliquées par défaut ; les données collectées ont vocation à être connues de tous les citoyens. Par delà la simple consultation, l'accès total aux données permet au privé des initiatives (offre de services des entreprises, travail facilité pour les associations ...) et permet aux secteurs publics une mutualisation (imposée par Inspire pour les données environnementales)

Loin d'être un coût, la libération de données a un retour sur investissement important. En 2008, la ville de Washington a su motiver la création de logiciels pour ses données via un concours. Le concours a coûté 50000\$, les applications ont été estimées à 2 millions \$.

La notion de copyleft (gauche d'auteur) garantit le caractère public de la donnée : quiconque utilise des données libres copyleft doit partager ses données. Ceci garantit que les données publiées ne financent pas indirectement d'autres structures.

Exemples

Politique données libres à Rennes :

<http://www.data.rennes.fr/>

Données Géolittoral sous licence « information publique » :

http://wiki.openstreetmap.org/wiki/WikiProject_France/G%C3%A9oLittoral

Licence « information publique » :

http://www.rip.justice.fr/information_public_librement_reutilisable

Lire « l'Opendata, tout savoir ou presque » :

<http://www.cleo-carto.com/sites/default/files/opendata.pdf>

Données SPOT Images pour OpenStreetMap :

<http://lists.openstreetmap.org/pipermail/talk-fr/2010-October/027453.html>



Pour la PPIGE

Le site de la PPIGE indique comme objectifs :

« Favoriser la diffusion de l'information géographique en région Nord - Pas de Calais...

Tout citoyen doit pouvoir accéder à une information de base sur son environnement. Les acteurs publics ont besoin, pour leur part, de disposer d'informations sur leurs territoires à des formats exploitables par leurs Systèmes d'Information Géographique.

Aujourd'hui, **les restrictions d'usage des bases de données, les droits de reproduction et de publication électronique constituent encore trop souvent un frein à l'utilisation et au développement de ces informations géographiques.** La mise en place d'une plate-forme d'acquisition mutualisée de référentiels géographiques répond aux besoins exprimés dans le Nord - Pas de Calais.

C'est dans ce contexte, que la **PPIGE a été développée dans le but de permettre au plus grand nombre d'accéder à la consultation d'informations géographiques et aux organismes ayants droit de télécharger un tronc commun de données de référence homogènes.**

Outil de vulgarisation, d'appropriation et de diffusion de données de représentations spatiales, **la PPIGE a également pour objectif de favoriser les échanges et de faciliter le travail des partenaires privés qui assistent les organismes publics dans la conduite des politiques d'aménagement du territoire.** »¹

En gras se trouvent les éléments du texte qui correspondent à une politique de données libres. On voit que le texte est tout à fait en harmonie avec l'idée de données libres.

Par delà ce texte, voici quelques éléments pour une politique de données libres à la PPIGE :

Téléchargement des données pour tous

Dans ses objectifs, la PPIGE déclare avoir pour objectif le téléchargement de données pour les ayants droits. Ce point n'est pas une limitation à cette seule catégorie, bien que la formulation générale le suggère.

En respectant une licence copyleft, les données de la PPIGE pourraient être mises à la disposition de tous. Les organismes ayants droits pourraient obtenir les données sous une licence non-copyleft, leur permettant l'appropriation des données.

Des outils supplémentaires pour les collectivités

Plusieurs structures déjà existantes s'empareront des données et permettront de renforcer l'offre auprès des collectivités. Ces structures peuvent aussi bien être des entreprises, comme Cléo, que des associations (ADAV, terre de liens ...). La PPIGE facilite ainsi le travail des partenaires qui assistent les collectivités.

Étant la source de l'information, la PPIGE se placera en acteur central dans la région pour l'harmonisation de l'offre de services privés aux collectivités.

Inspire facilité pour tous les acteurs régionaux

N'importe quel acteur utilisant les données de la PPIGE n'aura qu'à renvoyer vers le site de la PPIGE en cas de demande d'accès aux données, le déchargeant de ses obligations Inspire. Ceci entre dans l'esprit de mutualisation des moyens au travers de la PPIGE.

¹http://www.ppige-npdc.fr/article.php3?id_article=23